



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 31 octobre 2023

Sécheresse : Levée des restrictions sur le département de la Loire Atlantique

En dépit de la recharge hivernale des nappes souterraines et superficielles globalement satisfaisante à l'hiver 2022/2023, et d'un été avec des précipitations régulières au mois de juillet, les fortes chaleurs et le manque de pluie du début de l'automne ont maintenu une tension forte sur les milieux naturels, avec de nombreux cours d'eau encore à sec à la mi-octobre. Cette situation a induit la prise de nombreux arrêtés de restrictions tout au long de la période de basses eaux.

Depuis la mi-octobre, la situation hydrologique des cours d'eau s'améliore progressivement, à la faveur des fortes précipitations de ces derniers jours et de la baisse des températures. Aussi, en cohérence avec les arrêtés cadres sécheresse en vigueur sur le département qui fixent la fin de l'étiage administratif au 31 octobre, l'ensemble des restrictions sur l'utilisation de l'eau sur le département sont levées.

Le préfet de la Loire-Atlantique invite encore chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau afin de ne pas perturber le retour à la normale des écoulements des cours d'eau au cours des prochaines semaines. Dans ce contexte, il convient notamment d'être attentif à ne pas précipiter le remplissage des plans d'eau, qui peut s'étendre jusqu'au 31 mars prochain.

➔ Pour connaître vos restrictions, la DDTM de Loire Atlantique vous invite à aller consulter l'outil **RestrEAU** permettant de connaître les restrictions de l'eau durant la période de sécheresse. Du particulier au professionnel, cet outil vous permet, d'identifier selon votre usage et votre commune, les restrictions à respecter : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

➔ L'outil **PROPLUVIA** vous permet également une vision en temps réel de la situation à l'échelle infra-départementale en cas de sécheresse. Il y est possible de consulter les arrêtés et les niveaux des restrictions de l'usage de l'eau : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**

Les arrêtés préfectoraux sont consultables dans toutes les mairies du département, à la préfecture à Nantes et sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secheresse> (des outils de sécheresse sont également disponibles sur le site)

Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle